[illegible masthead]

CANDIDATS WHIGS
DE LA CONVENTION NATIONALE
POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS UNIS,
WILLIAM H. HARRISON,
DE L'OHIO.
POUR VICE-PRÉSIDENT DES ÉTATS UNIS,
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLÉANS
VENDREDI MATIN, 10 JANVIER 1840.

Nous avons l'honneur d'annoncer aux membres de la Législature que nous sommes candidats pour l'emploi d'Imprimeur de l'État.
BULLITT, MAGNE & Co.

DU MESSAGE DU PRÉSIDENT.
1er. Article.

Deux messages nous sont parvenus à deux jours d'intervalle : le message du Président des États Unis au Congrès et le message du Gouverneur de la Louisiane à la Législature de l'État; et cette circonstance nous amène tout naturellement à les mettre en parallèle. Mais quel contraste forment ces deux documens ! L'un, celui du président, obscur, verbeux, magnifiant, plein de redites et de contradictions; l'autre, celui du gouverneur, clair, net, précis, logique; le premier dicté évidemment par l'esprit de parti le plus mesquin, le plus étroit; le second imprégné, si l'on peut ainsi parler, d'impartialité et se basant sur les principes les plus universellement admis en économie politique. C'est en réalité le Gouverneur de l'un des vingt six États de l'Union qui donne une leçon au Président de la République.

Qu'on le discute pas les faits, il faut bon gré mal gré les admettre, on ne peut faire que ce qui est ne soit pas; mais on doit employer toutes ses facultés à rechercher les causes de ces faits et c'est à vrai dire à cela seul que se borne le savoir humain, faible étincelle de l'intelligence suprême. Donc, rechercher les causes des faits sociaux constitue également la tâche du philosophe et celle de l'homme d'État; or c'est ce qu'a compris le gouverneur, et c'est ce qu'il a fait avec un bonheur remarquable.

Par exemple la gêne excessive qui se fait sentir depuis plusieurs années dans toutes les parties de notre population, malgré nos immenses ressources et malgré l'abondance toujours croissante de nos produits ne constitue-t-elle pas une anomalie, et si l'on veut un fait social, dont la juste appréciation importe à tout le monde puisque le retour de notre prospérité en dépend?

Eh! bien, le gouverneur, après avoir examiné attentivement cette grande question, prouve jusqu'à l'évidence que la cause première du malaise dont chacun se plaint, c'est le refus de renouveller la charte de notre Banque Nationale, régulateur indispensable de tout notre système de circulation; et ses déductions sont si rigoureusement logiques qu'il faut être étrangement dominé par l'esprit de parti pour ne pas adopter ses conclusions.

Nous ne pouvons résister au désir de citer quelques passages ayant trait à cette question :

"Ceux qui sont chargés depuis dix ans des destinées de l'Union ont considéré comme inutile et dangereuse l'institution nationale qui, en exerçant sur les Banques locales un contrôle salutaire, en exigeant à des époques déterminées le remboursement en espèces du papier monnaie, prévenait l'émission excessive de ce papier, et avait réussi à maintenir dans chaque État une circulation d'une valeur toujours égale au numéraire. Ils ont reproché à la Banque des États Unis la trop grande étendue de ses pouvoirs; et, au lieu de les limiter, au lieu de corriger les imperfections de sa charte, dont l'expérience avait démontré l'existence, ils ont préféré la détruire. Ils ont prétendu que par l'entremise des banques d'État tous les besoins de la communauté, quant au change domestique et à la circulation, pouvaient être satisfaits; que les raisons qu'on faisait valoir en faveur de la Banque des États Unis étaient imaginaires et sans fondement. Leur volonté est devenue la loi du pays, et la Banque Nationale a cessé d'exister. Les banques d'État, débarrassées du frein qui leur avait été jusque-là imposé, affranchies du contrôle qui empêchait l'établissement d'institutions fondées sur des moyens artificiels, se sont multipliées à l'infini; elles ont inondé l'Union de papier monnaie. Les spéculations les plus extravagantes ont été le résultat inévitable de cet état de choses.

"L'Angleterre dont les intérêts se trouvent constamment en contact avec les nôtres, qui avait jusque là fourni avec facilité les fonds des emprunts contractés pour compte des divers États de l'Union ou pour celui de leur commerce, crut alors nécessaire à sa protection de s'opposer à l'extension ultérieure du crédit américain. La Banque d'Angleterre pour accélérer l'importation de nos espèces proscrivit le papier des plus fortes maisons américaines à Londres. Cet état d'hostilité entre les banquiers des deux peuples les plus commerçans du monde fut suivi de pertes aussi désastreuses pour l'une que pour l'autre nation. La première suspension de nos banques en fut l'un des résultats.

"L'administration déçue dans son épreuve financière, n'a pas voulu mettre à profit la leçon que l'expérience lui avait donnée—loin d'attribuer les fautes graves dont les Banques d'État s'étaient rendu coupables à leur véritable cause, l'absence du régulateur de leurs émissions, elle semble vouloir punir ces institutions d'avoir à sa demande entrepris plus qu'elles ne pouvaient faire. Ces Banques qui étaient désignées naguères comme pouvant seules fournir une bonne circulation, sont maintenant signalées à la vindicte publique comme des monopoles. Les services réels que ces corporations ont autrefois rendus et peuvent encore rendre, l'accroissement qu'elles ont donné à la prospérité nationale, qui les intérêts qui les rattachent à l'industrie du pays rendent leur existence indispensable sans un bouleversement général; toutes ces circonstances sont méconnues pour ne s'occuper que des abus auxquels les Banques sont sujettes comme toutes les institutions humaines. Au lieu de chercher à régler la circulation de l'Union, le gouvernement, si je puis réussir à comprendre les vues de son chef, se croit maintenant dispensé de cette obligation; il laisse au commerce le soin de se pourvoir comme il le pourra des moyens d'échange qui lui sont nécessaires et croit devoir s'occuper seulement des mesures qui ont de l'intérêt pour la collecte et la distribution des revenus publics. Oubliant que par le dérangement de la circulation, toutes les branches d'industrie du pays sont également frappées; que l'artisan et l'agriculteur doivent en souffrir autant que le commerçant; il offre l'étrange anomalie d'un gouvernement populaire qui se croit dispensé de s'occuper des intérêts du peuple."

La seconde suspension n'est évidemment qu'une conséquence de la même cause; car si le manque d'un régulateur a produit les grands désordres financiers de 1836—37, on ne saurait espérer le rétablissement de l'ordre sans avoir au préalable créé ce régulateur.

Cependant nos banques sont encore par le fait de leur suspension, à la discrétion de la Législature qui pour nous servir des expressions du gouverneur, aurait le droit de les mettre en liquidation. Mais "L'exercice de ce pouvoir contre toutes ces institutions à la fois, dans le cas même où il serait justifié par leur conduite serait évidemment contraire à l'intérêt public. Non seulement par ce que la circulation actuelle serait entièrement anéantie, mais aussi, parce que l'État ayant un intérêt direct dans chacune de ces banques qui ont emprunté leur capital sur ses bons, ne pourrait les détruire sans se rendre immédiatement responsable du paiement des bons. Il n'est pas d'ailleurs un seul membre de l'assemblée générale qui voulût proposer une semblable mesure, avant d'avoir examiné avec soin si la suspension a été produite par la mauvaise administration des banques, ou de quelques unes d'entre elles, ou si elle dépend de causes sur lesquelles ces institutions n'exerçaient aucune influence et dont elles ne pouvaient prévenir le résultat."

"Et la législature doit encore considérer qu'il n'existe pas dans l'Union de banques plus solides que les nôtres prises dans leur ensemble, ainsi qu'on pourra s'en assurer par un examen de leur situation; qu'il n'en est certainement pas qui puissent offrir plus de sécurité pour répondre de leurs dettes." D'ailleurs comme le fait très-bien observer le gouverneur "l'émission excessive de leur papier n'a pas été la cause de leur chûte; car [illegible] moment la différence entre la piastre et le papier monnaie, n'est que de trois pour cent et le change sur Londres est à 9 pour cent ce qui équivaut au pair."

La presse whig de la Louisiane est enfin unanime dans ses sentimens : Les journaux de la campagne qui avaient hésité d'abord à renoncer à M. Clay pour soutenir le général Harrison, ne font plus scission avec les autres organes de notre parti et sont prêts à chaudement appuyer aux choix de la convention. Nous sommes heureux de voir le *Feliciana Whig*, le *Red-River Whig*, le *Planters' Banner*, et quelques autres feuilles influentes prendre l'attitude qui convient à tous les amis de la réforme, à tous les adversaires de la misérable administration qui nous gouverne. Les doutes et les hésitations de ces feuilles, au sujet des nominations de Harrisburg, sont naturels et prouvent leur indépendance et leur probité politique; mais ces doutes et ces hésitations ont cédé à la conviction acquise par elles que le Général Harrison est non seulement le candidat qui doit être le mieux accueilli par tous les Whigs de l'Union, mais encore qu'il est un ami ferme et sincère des États du Sud et qu'il mérite comme tel de trouver chez elles un énergique appui. Aussi le soutiennent-elles avec ardeur et font-elles valoir avec habileté tous les droits de l'hon. Général. Cette unanimité de la Presse est la meilleure garantie de succès que nous puissions avoir; et les Whigs de tous les points de l'Union peuvent être tranquilles sur le vote de la Louisiane.

RÉCEPTION DU GÉNÉRAL JACKSON.

Une foule assez nombreuse s'était assemblée avant hier matin sur la levée pour attendre l'arrivée du Général JACKSON. A 10 heures le steamer qui l'amenait, parut : le vieux Héros descendit au milieu des acclamations, traversa la foule qui se pressait pour le voir et monta dans une calèche à quatre chevaux qui avait été préparée pour lui. Il se rendit immédiatement à la Maison d'État, escorté par la légion et le Bataillon de Washington; à son passage dans la rue du Canal qui était pleine de monde, et dont les balcons étaient garnis de femmes, il fut de nouveau accueilli par des hourras auxquels il répondait par de nombreuses salutations.

De la Maison d'État, il fut accompagné jusqu'à la Place d'Armes par les Vétérans de 1814 et 1815, par quelques membres de la Législature et des Conseils de la Ville et par un grand concours de citoyens. Il entra dans la Cathédrale où deux discours furent prononcés : l'un deux était un panégyrique flatteur du vieux Guerrier. Après cette cérémonie, le Général Jackson revint sur la place et passa en revue toutes les troupes qui s'y trouvaient, tandis que les canonniers le saluaient par des salves redoublées d'artillerie; puis il fut ramené à l'Hôtel St. Louis par une escorte militaire.

Le soir, cédant avec courtoisie aux invitations qui lui avaient été faites, le Général s'est rendu successivement aux Théâtres St. Charles et d'Orléans, où il est resté quelques instants. Dans le premier, M. J. M. Field a adressé une allocution en vers au *Défenseur de la Nouvelle-Orléans*, qui a fait éclater les applaudissemens; dans le second, le Général entendit d'abord une *Ouverture patriotique* dans laquelle le compositeur a eu l'art de faire entrer assez heureusement plusieurs airs nationaux que les nombreux spectateurs ont chaudement applaudis, puis une *Cantate patriotique* que Courtet a chanté avec une verve qui a excité de vifs transports.

Le Général qui devait être fatigué, s'est retiré de bonne heure, et il a été salué à son départ comme à son arrivée par des hourras.

La journée a sans doute été une belle journée pour le Général Jackson; mais aux yeux d'un spectateur désintéressé, elle n'a peut-être pas eu tout l'éclat auquel on devait s'attendre : l'enthousiasme était un peu comme le ciel, et le ciel était terne et froid. Nous n'avons pas remarqué cet entraînement, cette espèce de fureur qui saisit un peuple dans les solennités véritablement patriotiques. A quoi cela tient-il? Certes ce n'est pas que la reconnaissance et l'admiration pour Andrew Jackson soient éteintes dans le cœur des Orléanais; non; mais c'est qu'on a eu tort de faire en quelque sorte de son voyage dans notre ville une affaire de parti, et ceux qui eussent été tout disposés à recevoir avec transport le Général, ne se sont pas senti le courage de faire chorus avec ceux qui entouraient l'ex-Président.

Le général Dawson a été choisi pour candidat au congrès par la convention VanBuréniste du second district congressionnel de la Louisiane. Le général Dawson est un partisan dévoué à l'administration, mais il sera certainement battu. Les whigs n'ont pas encore choisi leur candidat.

Quelques journaux de l'opposition annoncent que le juge Moore est le candidat whig pour le même district. Nous ne croyons pas cependant ce choix certain, selon nous, M. Moore ne sera soutenu que dans le cas où M. Rice Garland refuserait d'être porté de nouveau comme candidat.

Cinq prisonniers se sont évadés de la prison d'État avant-hier, à sept heures et demie du soir. Il paraît qu'ils ont gagné le toit par une ouverture, et qu'au moyen d'une corde attachée au parapet ils se sont descendu dans la rue Ste-Anne. Deux autres prisonniers allaient suivre l'exemple de leurs camarades, lorsque l'alarme a été donnée. C'est la troisième fois que ces sortes de tentatives se renouvellent avec le même succès.

SÉNAT.—LÉGISLATURE.

Le Sénat ne s'est réuni hier que fort tard, et après s'être livré à des travaux peu importans, il s'est ajourné à dix heures ce matin.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.
Séance de Mardi, 7 janvier 1840.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement. Après la lecture du journal de la séance du 6, Mr. Morse a observé qu'il désirerait que la chambre déterminât si la résolution adoptée le 4 mars 1839, créant un nouvel emploi de commis aux enrolemens, devait être aussi en vigueur pendant cette session; et que cela n'ayant pas été spécifié dans la résolution, il s'était cru obligé, comme membre du comité des finances, de payer le commis aux enrolements nommé par la résolution du 4 mars 1839, à moins que la chambre ne le comprit autrement. Cette question qui a été discutée par plusieurs membres a été mise aux voix : le résultat a été 31 oui et 6 non; conséquemment la résolution créant l'emploi de commis assistant aux enrôlements a été adoptée pour être en vigueur pendant cette session.

La chambre a reçu un message du gouverneur renvoyant avec son veto deux bills qui ont été adoptés dans la dernière session, allouant certaines sommes pour améliorer la route publique de Vidalia à Harrisonburg, et pour d'autres effets, [illegible] certaines appropriations pour mettre à même les colons sur le Bayou Pierre Port et sur le grand Bayou, dans la paroisse de l'Assomption, de construire une route des dits Bayou au Bayou Lafourche et pour d'autres effets.

M. Gaiennié a présenté la résolution suivante qui a été adoptée : Résolu qu'il soit nommé un comité pour examiner les livres du trésorier.

Mr. Brashear a prévenu la chambre qu'il présentera dans quelques jours un bill pour changer l'époque des élections des représentants au Congrès.

Mr. Lockett a prévenu qu'il présentera dans quelques jours un bill pour assurer d'une manière positive les privilèges des entrepreneurs de maisons.

Mr. Ratliff a donné avis qu'il présentera un bill intitulé "un acte pour faire le recensement des citoyens qui ont le droit de voter dans cet État, ainsi qu'un bill pour venir au secours de John Sulser, de Ouest Feliciana, et un troisième bill pour incorporer la compagnie hydraulique du Bayou Sarah.

Mr. —— a prévenu la chambre qu'il présentera en temps convenable un bill allouant certaines sommes d'argent pour l'établissement d'une école dans la paroisse de St-Martin, ainsi qu'un acte conférant de nouveaux pouvoirs aux juges de paroisse.

Mr. Gaiennié, suivant l'avis préalable qu'il en a donné, a présenté quatre bills, le 1er incorporant la société philanthropique des jeunes gens de la Nelle-Orléans, le second relatif aux revenus des trois Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, provenant des licences et des taxes, le troisième accordant des honoraires aux jurés de la paroisse d'Orléans, et le quatrième pourvoyant à l'érection de constructions sur les lots situés dans la rue de la Commune et appartenant à l'État. La chambre s'est ensuite ajournée à demain, à 10 heures.

CONGRÈS.

Nous n'avons reçu par la malle d'hier qu'une seule lettre de Washington, qui nous fournit quelques détails sur la séance du Congrès du 27 du mois dernier.

Dans la Chambre des Représentants, l'orateur a présenté une lettre de Mr. Charles Fenton Mercer, de la Virginie, dans laquelle ce membre donne sa démission. Cette lettre a été lue et déposée sur le bureau.

La chambre a reçu du Président des États Unis un message contenant une lettre du gouverneur [illegible], relativement aux différends qui se sont élevés entre ce territoire et l'État du Missouri. Ce message et les documents sont déposés sur le bureau et devront être imprimés.

Sur motion de Mr. Hoffman, les règlements de la dernière chambre ont été adoptés pour la présente.

Des ordres ont été donnés pour tirer 20,000 exemplaires le message du président, pour l'usage des membres de la chambre, indépendamment des deux mille copies dont le sénat a ordonné l'impression. Ce sont là sans doute les principes d'économie que prêche le président dans son message.

INCENDIE À PENSACOLE.

Le feu s'est déclaré à Pensacole, dans la matinée du 30 du mois dernier, dans une bâtisse nouvellement élevée dans Palafox street; plusieurs maisons ont été détruites avant qu'on ait pu l'atteindre. La Gazette de Pensacole dit que cet incendie est le plus désastreux qui ait jamais eu lieu dans cette ville.

Le packet *Emerald* est parti de New-York pour le Havre, le 25 du mois dernier, avec $45,000 en espèces.

SINISTRES.—Le brick *Pocahontas* s'est perdu corps et bien, dans la matinée du 23 déc., sur *Plum Island*, côtes du Massachusett. Quand on l'aperçut deux hommes étaient pendus au mât de beaupré, et attaché au couronnement du navire. La [illegible] était si forte qu'il était impossible de leur porter secours; ils ont péri en présence de la foule réunie sur le rivage. Personne n'a échappé à ce désastre.

Le *Pocahontas* était parti de Cadix dans le mois d'octobre pour Newburyport, et le navire [illegible] était assuré à Boston. On ne connaît encore que le nom du capitaine (James Blook) et celui du second Albert Cook.

Le trois-mâts barque *Lloyd*, capitaine Munford, de Portland, s'est jeté sur la côte de Nantucket dans la soirée du 23 : six hommes de l'équipage essayèrent de gagner le rivage dans une grande embarcation; mais ce fut en vain; en peu d'instants elle fut submergée, et les six malheureux périrent. Un Anglais, George Scott, a été plus heureux; il est parvenu à force de courage et d'adresse à gagner le rivage dans un petit canot. Le capitaine Munford et deux matelots s'étaient attachés au mât de misaine; ces deux derniers ont été emportés par un coup de mer, mais le capitaine a été sauvé grâce au dévouement des six citoyens qui furent assez heureux pour aborder le navire avec un bateau. Le *Lloyd* était chargé de vins et de cigares; une partie de sa cargaison a été sauvée; elle était assurée à Boston pour $12,000.

HAUT CANADA.

Les résolutions relatives à l'union des deux Canadas, qui déjà avaient passé dans le conseil législatif ont été adoptées à la chambre des représentants, à une majorité de 13 voix.

Le *Baltimore Patriot* du 27, contient la lettre suivante :

Guayaquil, 13 octobre 1839.

"Le Louisa, capitaine Hobson, de Baltimore, est arrivé le 3 septembre et reparti le 20. Nous attendons chaque jour de Callao l'Harmony de N.-York, dont la cargaison est prête. La farine se vend bien et vous pouvez toujours calculer qu'elle paiera un bon frêt. Les maisons anglaises nous écrivent de Valparaiso et de Lima que malgré le grand nombre d'arrivages les produits manufacturés maintiennent leurs prix.

NOUVELLES DE FRANCE.

Le packet du Havre *Charles Carrol* a apporté à New York des journaux de Paris jusqu'au 25 novembre. Les trois pour cent étaient le 23 à 81f. 40c. Le gouvernement français a reçu de Bayonne la dépêche télégraphique suivante :

"*Madrid, 18 novembre.*—L'ambassadeur de France au ministre des affaires étrangères. La reine a dissous les cortès. Madrid est tranquille."

La chambre belge des députés a adopté à l'unanimité une loi prohibant l'exportation du blé jusqu'au 15 août 1840.

La Gazette d'Augsbourg dit que Mehemet Ali a enfin consenti à livrer la flotte turque, et qu'il se contente de la souveraineté héréditaire de l'Égypte et d'une partie de la Syrie.

Le chargé d'affaires à Paris du Shah de Perse, continue à engager des officiers pour l'armée de son maître; on assure qu'il s'est déjà assuré les services de plusieurs officiers carlistes qui se sont distingués dans la guerre d'Espagne.

Le bruit de la mort du Prince de Metternich circulait le 23 à Paris. Le journal auquel nous empruntons cette nouvelle, ajoute que les bruits sont sans aucun fondement.

L'*Observateur Autrichien* publie un décret impérial déclarant que dans le cas où l'exportation du blé de la Hongrie serait prohibée, tous les grains qui sont en dépôt dans les ports de Fiume, de Buccari, de Buccarizza, de Portoré et de Martin-chizza pourront être exportés.

Le capitaine Dupetit Thouars est de retour de sa station dans les mers du Sud. Il a adressé au ministre de la marine un long rapport qui contient le résultat de ses recherches et de l'expérience qu'il a acquise sur la pêche de la baleine et sur les améliorations dont ce genre d'industrie est susceptible.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. Frederic Buisson à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Maire. Il recevra le vote de nombreux partisans. 27d

Monsieur l'Éditeur,
Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le COLONEL CHS. CUVELLIER, cédant aux vœux exprimés publiquement par un grand nombre de ses concitoyens est candidat pour la Mairie à la prochaine élection.
21 déc—1m VOX POPULI.

Messieurs les Éditeurs,
Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Messieurs les Éditeurs,
Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. [illegible] sera soutenu comme maire [illegible] et qu'il obtiendra les votes [illegible] MUNICIPALITÉS.

VARIÉTÉS.
THÉATRE D'ORLÉANS.
L'AMBASSADRICE.—OUVERTURE, ET CHANT PATRIOTIQUE.

La foule se reposait mercredi soir, et cependant il y avait encore foule à la salle d'Orléans. Était-ce seulement à cause de la fête du jour? Qu'on nous permette d'espérer qu'une autre raison avait attiré la plus grande partie du public : Mlle Calvé jouait l'*Ambassadrice*. Et nous savons tout ce que vaut Mlle Calvé dans ce délicieux opéra! Elle y est à son aise, elle y est sur son terrain; elle peut y déployer [illegible] à laquelle se prête si bien sa charmante physionomie, et sa voix si suave, si argentine, si bien timbrée, s'y joue gaîment à travers les capricieuses broderies dont Auber parsème si fraîchement ses mélodies toujours si charmantes et si faciles. [illegible] une de ces belles soirées des années dernières et quelques-unes de cette année même [illegible]; et nous aurions grand peine à nous rappeler tous les applaudissements qui l'ont accueillie [illegible]. Rappelons seulement la leçon de chant du second acte [illegible] le grand air du dernier [illegible]. Le public a [illegible] payé, la surtout, à sa cantatrice favorite tout le plaisir qu'elle lui a causé.

Pour nous, qui écoutons Mlle. Calvé avec une attention, nous dirions presque avec une exigence qui va jusqu'à la sévérité, nous lui demanderons si depuis quelque temps elle n'oublie pas un peu de travailler sa voix, si elle ne néglige pas un peu ses exercices journaliers si nécessaires pour entretenir la souplesse et la pureté de l'organe le plus délicieux; si enfin elle ne compte pas un peu trop sur le bonheur et l'inspiration du moment. Elle aurait grand tort assurément; elle manquerait ainsi à sa mission; [illegible] condition de toujours grandir, et qu'on ne grandit que par le travail et la persévérance! Ne se souviendrait-elle pas des leçons et de l'exemple de la merveilleuse cantatrice pour laquelle elle professe une affection si sincère, une admiration si vive? Mme. Damoreau, cette grande artiste qui n'a pas d'égale, étudie tous les jours; et tous les jours aussi, bien que sa voix [illegible] de sa fraîcheur, elle ravit les oreilles les plus difficiles [illegible] par la perfection de son chant. Pourquoi Mlle Calvé ne viserait-elle pas, elle aussi, à la perfection? Elle n'a peut-être pas loin à aller pour y atteindre; ce sont ces derniers pas, il est vrai, qui sont les plus difficiles à faire; mais au point où elle se trouve déjà, le courage ne devrait pas lui manquer; les succès qu'elle obtient, loin d'être une raison de s'endormir, devraient l'animer d'une ardeur toujours nouvelle, et la pensée des grands artistes qui l'ont précédée dans la carrière, [illegible] sans cesse la plus vive et la plus noble émulation.

Que Mlle. Calvé nous pardonne de venir mêler à l'un de ses triomphes des paroles aussi sérieuses; notre rôle de critique est malheureusement un peu celui des instituteurs publics qui suivaient autrefois le char des triomphateurs; mais nous avons toujours eu soin, et c'est une justice qu'on ne saurait nous refuser, de n'employer ce droit illimité dont nous jouissons que dans l'intérêt des artistes auxquels nous nous sommes adressés. Cela est vrai surtout dans l'occasion présente, et nul ne nous démentira; car nous avons, à bien des reprises, témoigné hautement de notre admiration pour notre Prima Donna; personne n'est plus heureux que nous de ses succès, et si nous la supplions d'écouter notre conseil, c'est afin que ces succès, si complets devant le public, puissent être sanctionnés par le goût et la critique les plus scrupuleux.

L'*Ambassadrice* est, à nos yeux, du moins la partie la plus importante de la Représentation de mercredi. Tout le monde n'en était peut-être pas aussi [illegible] car le Général Jackson y a paru un moment. Il est resté juste le temps nécessaire pour entendre deux morceaux composés exprès à son intention, ou du moins à l'occasion du 8 Janvier. Le premier est une *Ouverture patriotique* à grand orchestre qui, à défaut d'autre mérite, aurait au moins celui d'un grand entrain et d'une grande vivacité. Les instruments de cuivre, les tambours et les grosses caisses y ont fort bien joué leur rôle [illegible]. Hâtons-nous de dire [illegible]

[illegible]

Le Général Jackson s'est retiré après la cantate et [illegible]

P. S. Nous enregistrons toujours avec plaisir les bonnes soirées du Théâtre [illegible] Mlle Calvé surtout [illegible]

[illegible]

DISCOURS DE [illegible]

[illegible]

C'est d'après ce principe que [illegible]

[illegible]

Washington prend dans les [illegible]

[illegible]

AVIS—Les juges des cours, les membres du barreau de la [illegible] Cour du District, [illegible] rendre visite au Gén. Jackson.
Par ordre du comité du Barreau.

COMMERCIAL.

DERNIÈRES DATES.

New-York	déc 22	Liverpool	nov 22
Philadelphie	déc 23	Londres	nov 21
Washington	déc 23	Havre	nov 21
[illegible]	déc 23	[illegible]	nov 21
[illegible]	déc 23	[illegible]	[illegible]
[illegible]	déc 22	[illegible]	[illegible]
[illegible]	déc 15	[illegible]	[illegible]

Ni le capitaine ni les consignataires du brick français L'ASTRONOME, ne seront responsables des dettes que pourront contracter l'équipage du dit brick. 10 jan

CHECK TROUVÉ—Les soussignés ayant retiré des mains d'un nègre un check d'une certaine somme, tiré et endossé, sont prêts à le rendre aux personnes qui, en le réclamant, prouveront la propriété.
9 jan LOREILHE & VALETON, Encoig. Royale et Douane.

Situation générale de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Dr.		6 janvier 1840.
A billets escomptés,	$3,109,046 30	
Do sur actions,	575,790 30	2,685,136 60
Changes à l'intérieur,		330,714 16
Banques éloignées,		179,149 23
Actions de banque et de compagnies d'assurances prises en règlement,		26,702 50
Billets recevables et post-notes de la Banque des Cheyens [?],		14,920 —
Dépenses, profits, compes. non réglés &c.		13,630 86
Compagnie du rail road N. Orléans et Nashville,		5,310 —
Corporation de la N. Orléans,		17,500 —
Hotel de la Banque et autres immeubles,		190,425 32
Travaux hydrauliques,		1,012,629 78
Argent et or,	$305,363 81	
Billets de [illegible],	98,236 02	403,599 90
		4,910,276 95
Avoir.		
Par capital payé,		3,000,000 —
Circulation,		352,720 —
Banques distantes,		321,193 88
Banquiers étrangers,		77,171 93
Checks à vue et certificats de dépôt		429,935 42
Dépôts,		298,917 12
Dividendes non réclamés,		10,079 20
Caisse d'amortissement de la Corporation,		74,888 14
Hypothèques consenties,		16,000 —
Bénéfices en réserve,		450,010 72
		4,910,276 95

Banque du Commerce de la Nlle. Orléans, N. Orléans, 6 janvier 1840.
GEO. O. HALL—Caissier.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Lyons, Agry, Liverpool, H & W Anderson
Majestic, Mustard, do S & J P Whitney
Marlboro, Myer, do J H Gale
Barque Laurens, Perkins, Havre, do
Goel. Corinne, Hitchcock, Galveston, capt
Gilbert Hatfield, Smith, Attakapas, J H Ashbridge
Exit, Mathershead, Pensacole, capt
Steamer Invincible, Sturgeon, Mobile, do

ARRIVÉS.

Bateau de-remorque Shark, des Passes, ayant mis en mer le navire français Vaillant et le navire am. Echo—il a amené dans le port le navire ang. Superior et la barque am. Magnolia. Laissé la Passe N. E. le 6 courant, à 9 heures p. m. Navires St. Andrews, Octorara, Flavio et 3 autres (noms inconnus) en dehors de la passe N. E.; plusieurs batimens en vue; navire St. Louis toujours sur la barre.

Bateau de-remorque Tennessean, Paulding, des Passes, ayant mis en mer le navire français Cardinal de Cheverus et le navire am. Pera—il a amené dans le port les navires Saratoga et Richard Anderson.—Laissé la barre N. E. le 6 courant, à 4 heures p. m.; plusieurs batimens en vue; navire St. Louis, de Philadelphie toujours sur la barre.

Bateau de remorque Pilot, Clark, de la passe N. E. avec les navires Newburyport et Tecumseh. Laissé la barre le 7 du courant, à 8 heures du matin. Rien de nouveau en vue ni dans la rivière.

Navire Newburyport, King, de New York.
Navire Tecumseh, Suidam, de New York.
Navire Persian, Rollins, de Natchez pour Liverpool, avec 1761 balles de coton.
Navire Franklin, Burgess, de Natchez pour Liverpool, avec 1700 balles de coton.
Navire Saratoga, Hathaway, de New York.
Navire Richard Anderson, Bennett, de New York.
Navire ang. Superior, Taylor, de Demerara.
Barque Magnolia, Gannis, de New Haven, par la voie des Antilles.
Steamer Echo, Yarrington, du Port Adams.
Steamer Levant, Laurent, du Bayou Sarah.
Steamer Claiborne, Barrett, de Natchez.
Steamer Merchant, Griffin, de la Mobile.
Steamer Giraffe, Carson, de la Mobile.
Steamer Baton Rouge, Selleck, du Port Hudson.
Steamer Artisan, Houstan, de Wheeling.
Steamer Emperor, Auter, de la Côte.
Steamer Bunker Hill, Powell, de la Côte.
Steamer Ganges, Wilson, de Vicksburg.
Steamer Vicksburg, Brenham, de Memphis.
Steamer Clarksville, Irwin, de Memphis.
Steamer Hail Columbia, Brown, de Vicksburg.
Steamer Gen. Scott, Dustin de Columbia.

MÉMORANDA.

Expédié à Boston, le 21 décembre pour ce port, bark Alfred, Carpenter, le 20, barque Mary Frazier, Eldridge.

Arrivé d'ici à New York, le 27 décembre, navire Amaranth, Durfrey, navire Star, Bartlett.

Parti de Thomaston, le 20 décembre pour ce port brick Mary Kimball, Wooster.

Parti de Portsmouth, le 21 décembre pour ce port, navire Margaret Scott, Penhallow.

A Boston le 25 déc. pour ce port, navire Columbiana, Barker, devant partir le jour suivant; brick Alfred Tyler, do, navire Concordia, Harding, do, navire Ohio, Cutter, devant [illegible]; navire Daniel Patten, 28, barque [illegible] Waterman, partant le 27.

A Philadelphie le 23 décembre, pour ce port, navire Octorara, Dean, navire St. Louis, Watson, navire Stephen Baldwin, Glitton.

A New-York, le 27 décembre pour ce port, navire Franconia, Crabtree, partant le jour suivant; navire Yazoo, Trask, le 30; barque Prudent, sous peu; navire Adirondack, Hackstaff, 1 janvier; navire Charlemagne, Jackson, 2 juillet; barque Sarah, Foster, sous peu.

Le navire Commerce et le brick Swan, Harding, sont partis de Philadelphie le 25 décembre pour ce port.

Les navires récemment entrés dans notre port [illegible] Hatteras.

Hélé le 1er janvier, à la hauteur du cap San Antonio, navire Barinda, faisant voile de la Jamaïque à la Mobile.

JE soussigné, Hermann Cantrelle, notaire public [illegible] Mr. Lucien Hermann, Notaire Public [illegible] au tirage de la Grande Loterie de Propriétés [illegible]
Nouvelle-Orléans, 9 Janvier 1840.
(Signé) H. CANTRELLE

JE soussigné, Lucien Hermann, Notaire Public, certifie par les présentes que Mr. Hermann Cantrelle [illegible] au tirage de la grande Loterie de Propriétés [illegible]
Nouvelle Orléans, 9 janvier 1840.
10 jan LUCIEN HERMANN, Not. Pub.

LES parents qui désirent envoyer leurs enfants au Collège de Spring Hill pourront les confier à M. J. Vasca, qui partira dimanche prochain, 12 courant, et chargé de les y conduire. S'adresser à
10 janv—1 H. KERNION.

AVIS—Les personnes qui tiennent hôtel, auberge, pension publique ou pension bourgeoise, restaurant, café, cabaret, billard public, etc. dans les limites de la première municipalité, sont prévenues d'avoir à prendre leurs licences respectives au bureau du [illegible] dans les dix jours qui suivront cet avis, faute de quoi elles seront poursuivies conformément aux ordonnances.
10 jan—3 A. LIAUTAUD, collecteur.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 9 Janvier 1840.
L'ÉLECTION annuelle par les actionnaires de six Directeurs de cette institution aura lieu à la Banque, le Lundi 3 Février prochain, entre les heures de 10 a. m. et 2 p. m.
Par ordre de la direction
10 jan FRED. FREY, Caissier.

PERDU—Un trousseau contenant trois clefs, dont deux sont marquées des mots "Chubbs' Patent". Une récompense libérale sera donnée à la personne qui rapportera les dites clefs au bureau de l'Abeille. 10 jan—1

UNE bonne blanchisseuse trouverait à se louer par mois en s'adressant au no. 103, rue de Chartres. 10 jan—3

ON demande immédiatement une nourrice sans enfant, s'adresser rue Bourgogne, entre du Maine, et St. Philippe no. 268. 10 j—5

MR. A. L. LEVY a reçu un assortiment de chemises en toile de lin et en coton, à poitrine, et collet en toile de lin, et il invite Messieurs les marchands à venir les visiter à son magasin, No. 41, rue Conti. 10 janv

EN débarquement du navire La Fortune, venant du Havre, et à vendre par le soussigné, 200 caisses cerises à l'eau-de-vie, de Badin frères de Paris, 25 caisses sardines à l'huile.
10 janv AUG. MOLIER, 85, rue St Louis.

BOITES en carton, 300 assorties; Harengs de Magdalen, 100 barils salés et autant de secs; Poisson mariné—20 barils harengs anglais et 20 de poisson écaillé; 100 caisses blanc de baleine, à vendre par
10 janv EDWARD SPRAGUE, 22, rue de la Douane.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire—L'État de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, Salut : Attendu que George Seixnaider, ayant acheté à une vente faite par le Sherif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 30e jour de décembre de l'année 1839, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'État de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 19 Mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Sherif sur-dit, le 25me jour de novembre de l'année 1839, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 25 de janvier de l'année 1839, dans l'affaire de Aglaée Seixnaider, wife of Wm. Salzman, vs. Mariane Urania Jolly Gaienard, wife of Jean Egretts, no. 16,972 du docket de cette Cour, à laquelle vente le dit George Seixnaider, s'est rendu acquéreur pour le prix de $100, payable dans 12 mois du crédit; le dit Seixnaider fournissant son bond avec sécurité suffisante, portant intérêt à 5 pour cent par an, avec hypothèque spéciale, jusqu'à paiement.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir : Un lot de terre situé au faubourg Montegut, près cette ville, désigné par le no. 14 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 5 décembre 1829, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire, lequel dit lot de terre mesure 42 pieds de face à la rue Clopa sur 150 pieds de profondeur, avec tous les droits, privilèges etc. y appartenant.

Témoin l'Honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 9 Janvier 1840.
10 jan—3 t25,10 P. LEBLANC, Député Greffier.

$10 DE RÉCOMPENSE.
PARTI marron de chez le soussigné, rue Bourbon No. 74, dans la matinée de Mercredi passé, le nègre FRANÇOIS, il est âgé d'environ 23 à 25 ans, et est de la taille d'à peu près 5 pieds et demi. Il était vêtu lors de son départ, d'un pantalon de cotonnade bleue, d'un gilet de gros drap gris, et d'un chapeau noir autour duquel est un crêpe noir, toutes les dents, à l'exception d'une seule, lui manquent à la mâchoire supérieure. François est boulanger, et appartenait tout dernièrement à M. Nicaud. Il est à présumer qu'il se tient caché à bord de quelque bateau à vapeur. Les capitaines de navires et autres, sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur de la loi.
10 j—3 J. BAYON.

SUCRE et Café, à vendre par S G BLANCHARD, 33, Gravier. 7j

ASPHALTES.

SEULE AGENCE à la Nlle-Orléans des Asphaltes de *Seyssel et du Val de Travers* pour les six États de la Louisiane, de l'Alabama, du Mississipi, du Tennessee, du Missouri et du Kentucky.

Le soussigné, détenteur de la pierre asphaltique naturelle des *mines de Seyssel et du Val de Travers*, seules mines connues jusqu'à présent, passera des contrats au prix de $1 50 le cent pieds, avec toutes personnes qui désireraient acheter de l'asphalte pour l'appliquer dans un des États ci-dessus mentionnés. Le soussigné se charge lui-même d'exécuter toute espèce de travaux en asphalte; on peut juger de la qualité des travaux faits par lui en examinant ceux exécutés à l'Arsenal, aux bains St-Louis, à la Banque des Améliorations, &c. &c.
10 jan—6 A. HUBERT, 85, rue Bourbon.

LE soussigné, agent général de la Compagnie d'asphalte, du Val de Travers, certifie que M. A. Hubert est seul autorisé par la Compagnie à vendre l'asphalte de ces mines dans les États ci-dessus mentionnés.
E CAYLUS (New-York).
Nlle-Orléans, 10 janvier 1840. 10 jan—6

VINS, liqueurs, spiritueux, bière, &c—Le soussigné aura constamment un magasin, provenant d'importations directes, et choisi par les premières maisons de la ville, le tout garanti pur et véritable, aux prix les plus modérés :
Vin du Rhin, de toutes qualités de $9 à 36 la douzaine,
Vin du Rhin mousseux, le meilleur en ville, Champagne Napoléon, Aigle, Palais, Grappe, Liberté et autres étampes,
Vins de Bourgogne, Romanée, Chambertin, Clos de Vougeot et Nuits,
Vin de Madère, Porto et Malaga,
Vins rouges de Bordeaux, Château Lafitte, Château Margaux, Margaux du Palmer, Latour, Léoville, Haut-Brion, St. Julien, St. Emilion, St. Estèphe, &c.
Vins blancs, Barsac, Graves, Sauterne, Hermitage de $3 à $15 la douz.
Vins de Bordeaux en barriques,
Vin de dessert, Lunel et Frontignan $3 1/2 à $8 la douzaine,
Eau de vie et Genièvre de première qualité,
Liqueurs, véritable et meilleur Marasquino [illegible], anisette de Bordeaux, vieux ratafia et absynthe suisse,
Bière, Porter et Ale de Londres, tierçons et douzaines
Huile d'olive supérieure, fruits à l'eau de vie, verres à vin du Rhin, &c.
10—1m W. BERGER, 19, St. Louis.

M. R. LESPARRE est prié de passer au bureau du soussigné pour affaires qui le concernent.
10 janv F. PERRET.

MRS. Jos. Sauvinet et V. Tonnant sont priés de passer au bureau du soussigné pour recevoir les marchandises vendues à leur adresse par le navire Aurelie, du Havre.
10 janv F. PERRET, 55, rue Toulouse

MIEL DE CUBA—10 tierçons à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoignure des rues de la Commune et Tchoupitoulas. 10 jan

MOUTARDE Anglaise—100 caisses de 4 douz. chaque, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoignure des rues de la Commune et Tchoupitoulas. 10 jan

PEINTURES de couleur et mastic à vitrier, 275 barillets vert jaune, rouge et noir, broyées à l'huile; 10 barils mastic en vessies, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Encoignure des rues de la Commune et Tchoupitoulas. 10 jan

CHARBON du Canal—100 tonneaux à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 15 janv

CHARBON—6000 barils charbon de Canal en lots au gré des acheteurs. VENNARD & GODDARD, 36, rue du Camp. 10 janv

FARINE—1600 barils farine, 200 do whiskey rectifié, 360 barils graisse de qualité supérieure, en feuilles, à vendre par G DORSEY, 11, Ne Levée. 10 janv

CAFÉ, &c—261 sacs café de la Havane, 16 demi pipes et 15 tonneaux de 20 gallons eau de vie de France; 20 tonneaux huile purifiée, 250 caisses blanc de baleine, à vendre par
10 jan S. G. BLANCHARD, 33, Gravier

GENIÈVRE de Hollande, &c—25 pipes eau de vie de cognac, et pipes, demi pipes et quarts de pipes; Rum de la Nouvelle Angleterre en barriques et en barils, à vendre par
10 jan WM. C. TOMPKINS & Co, 66, rue du Camp

FARINE—100 barils farine surfine, à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co., 66, rue du Camp. 10 jan

CHANDELLES; &c—80 caisses chandelles de New Bedford; 180 ballots sacs en toile, à vendre par E & J ANDREWS, 25 Gravier. 10 jan

CAFÉ DE RIO. Le chargement de Leander, consistant en 3200 sacs, directement de Rio, de la nouvelle récolte, de qualité supérieure, actuellement en débarquement et à vendre par GEO GREEN & BROTHER, 26, rue du Camp

CAFÉ DE RIO—800 sacs, nouvelle récolte. 10 jan LAYET & AMELUNG, 17 Commune.

RIZ, etc—40 tierçons nouveau; 30 caisses tabac du Kentucky manufacturé no 1 et 2. 10 jan LAYET & AMELUNG, 17 Commune

CHARRUES—200 du Maysville no 1 et 2 armées [illegible] et propres à une sucrerie, 10 jan LAYET & AMELUNG 17 Commune

GRAISSE—800 barils Earl, en feuilles; porc mess, prime bout, 250 barils, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17 Commune.

PIASTRES Mexicaines—1500 à vendre par O. H. MESSAGES, 15 rue Bienville

HUILE DE TANNERIE—10 barils excellente qualité, à vendre par 10 jan KIDDER & HEAD, 99, Camp.

ACIER D'ALLEMAGNE à vendre 40 pierres à moulin, de Cologne, à vendre par F G GOERGEN & CO

ABSYNTHE SUISSE—100 caisses véritable, de Jean Renaud, à vendre par F G GOERGEN & CO

GENIÈVRE DE HOLLANDE—20 pipes dans le magasin de la Douane, à vendre par F G GOERGEN & CO

VIN DU RHIN des meilleurs crues, bel assortiment, à vendre par 10 jan F G GOERGEN & CO.

CHAMPAGNE, 300 paniers en bouteilles d'une pinte et d'une demi pinte, marque du Duc de Montebello, en débarquement du navire Granville, à vendre par F G GOERGEN & CO.

RAISINS—100 caisses muscats, et vermicelle en caisses et demi caisses pour la Louisiane à vendre par N F COMLY, 97, Camp.

COTONNADES pour nègres, 45 balles grosse toile Osnaburg, à vendre par ANDREWS & BROTHER, 50 rue du Camp. 10 janv

BLANC DE BALEINE—150 caisses blanc de baleine, 25 caisses ale et porter, et 70 rouleaux cordes d'emballage, perses platées et ruisseaux, 5600 pieds, à vendre par ANDREWS & BRO, 50, rue du Camp.

HARICOTS ROUGES—24 barils, 16 barils do blanc, 20,000 jambons de Cincinnati, 1000 barils farine superfine, pour mess et prime, à vendre par
10 jan JUSTUS VAIRIN, 26, rue Poydras

CHAPEAUX EN LAINE—25 caisses chapeaux noirs et blancs, convenables pour les plantations, 50 balles de matelas, en toiles à voile et étoffe crosse, à vendre par FROST & CO, 8 rue de la Douane

PORC MESS—150 barils, 40 barils porc ordinaire, 20,000 livres jambons, côtes, épaules et cuisses, à vendre par PIERCE SHANNON & BRO, 57, rue Magasins.

GRAISSE—1000 barillets graisse de Cincinnati en feuilles, à vendre par
10 j MALLARD & BROTHERS, 38, Nouvelle Levée.

FARINE—600 barils surfine, à vendre par MALLARD & BROTHERS, 38, Nouvelle Levée.

MESS, bœuf à l'usage des familles, à vendre par
10 j MALLARD & BROTHERS, 38, Nouvelle Levée.

FARINE de maïs—60 barils à vendre par 10 j R. GRONING & Co.

LE soussigné marchand de sel a toujours à vendre du sel fin et commun de Liverpool en lots au gré des acheteurs.
10 j E F. TOMPKINS, Enc. Poydras et Magasins.

SEL—3200 sacs de Liverpool fin et commun, à vendre par
10 j E. F. TOMPKINS, Enc. Poydras et Magasins.

SEL—5000 sacs sel fin et commun de Liverpool à vendre à bon compte par
10 janv A. PARKS, 9, rue de la Commune

SEL—2600 boisseaux des Iles Turques à vendre en lots au gré des acheteurs par
10 janv A. PARKS, 8, rue de la Commune

FARINE—300 barils; café, 80 sacs Havane, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 36, Gravier. 10 jan

PLOMB—2,103 saumons, do en barres, 1,061 caisses en petites barres, GODFREY LAWRIE & SMALL, 36, Gravier. 10 jan

TRAITES sur Paris, à vendre par 10 j AUGTE MOLIER, 85, St. Louis.

VINS—6 quarts vin de Sherry, supérieur, 1 quart supérieur Manzanillo, 6 caisses Lamontilleda, (1789) 28 douzaines Sherry, marque Lobo, 50 douzaines [illegible] Teneriffe, 500 douzaines [illegible] Teneriffe et Ports en demi pipes et quarts de pipes, à vendre par
10 j N F COMLY, 97, Camp.

CORDES—100 rouleaux, 350 barils deux assortis; 200 barils de Bray, 2 chaloupes de première grandeur de Philadelphie, [illegible] coffres-forts en fer, à vendre par
10 jan N F COMLY, 97, Camp.

AVIS—Le public est prévenu de ne point accepter treize billets tirés par le soussigné, ordre de Jos. [illegible], et sous la date du 9 octobre 1839. Huit de ces billets sont de $300 chaque, à 1, 4, 5, 11, 12, 13, 14 et 15 mois de date, 4 billets de $500 chaque à 6, 7, 8 et 9 mois, et l'un pour $522 22 cts, échéant en tout quatre mille huit cent vingt-deux piastres et 22 cts. Des précautions ayant été prises contre ces 13 billets, ne seront pas acquittés au cas où ces précautions demeureraient sans effet.
8 janv—1m JOHN BEIN.

A VENDRE—Un magasin de groceries bien achalandé, situé rue St-Philippe, entre Condé et Levée, No. 22, pour les conditions s'adresser aux [illegible] en magasin 250 barils farine, 204 barriques vin de Marseille, 100 barriques vin de Bordeaux et un assortiment complet de comestibles qu'ils vendent à des prix raisonnables.
Nouvelle Orléans, ce 7 janvier 1840.
8 janv—3 P. ROY & MICHEL, No. 14, rue St-Philippe.

RESTAURANT DES ÉTRANGERS,
Rue St. Philippe entre Condé et Vieille Levée.
Géré par L. Canonge.
AVIS—J'ai la faveur d'annoncer au public et à mes connaissances que Messieurs A. Marzelli & Co ont pris la direction de cet établissement, à partir du 10 courant. L'on trouvera dans cet établissement les mets les mieux préparés et variés que le temps et le pays permettra de les servir, et il a des cabinets et salons de société. A dater du 15, une table d'hôte des mieux servies—Déjeuner à 9 heures 1/2, et dîner à 3 1/2, à raison de $30 par mois.
Une longue expérience, et les nombreuses connaissances que j'ai dans cette ville me font espérer le patronage du public.
8 janv—15 L. CANONGE.

ACADÉMIE D'ESCRIME.
MR. WM. DAUPHIN, a l'honneur d'informer respectueusement ses amis et le public qu'il ouvrira sa salle d'armes lundi 13 janvier, chez M. Gobiny, au No. 18, rue d'Orléans. Les personnes qui désireront prendre des leçons sont invitées de s'adresser à M. Gobiny, ou à lui même à la Bourse St. Louis, depuis 10 heures jusqu'à 3 heures de l'après-midi. Il ose espérer que les jeunes gens s'empresseront de concourir à son exercice, qui tend à développer les grâces, et le maintien qui distingue un jeune homme bien élevé.
La salle sera ouverte les lundi, Mercredi et Vendredi depuis 8 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
Prix.... $15 par mois. 6 j—1m

SACS EN FITRE—assortis. 30d GEO. GREEN & BRO, 16 Camp

POUR GALVESTON, (Texas)—Paquebot régulier—Vendredi 10 janvier, à 4 heures après midi.—Le steamer NEW YORK, capitaine J. B. Wright, partira sans faute le jour ci-dessus et prendra du fret et des passagers pour le port de Galveston, Texas.
Ce bateau construit à grands frais et parfaitement en point de commodité et de sureté, n'est surpassé par aucun steamer du Sud. Son commandant est très connu [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au pied de la rue de la Douane ou à
9 jan ROBERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

POUR CINCINNATI ET LOUISVILLE.—Le steamer GENL. SCOTT, capitaine E. J. Dustin, partira mardi prochain 14 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue du Canal ou à
10 janv SAMUEL BELL, 69, rue des Magasins.

POUR LOUISVILLE—Le steamer COLORADO, capitaine Underwood, partira pour les points ci-dessus et ceux intermédiaires lundi prochain 13 courant, à 4 heures après-midi. S'adresser à bord, extrémité de la rue Bienville ou à
10 janv SAMUEL BELL, 69, rue des Magasins

POUR LA MOBILE, (par le fleuve)—Le bateau à vapeur de première classe MEDITERRANEAN, partira lundi 13 du courant à 4 heures p. m. Pour fret ou passage, s'adresser au bout de la rue Poydras, ou à
10 jan PIERCE SHANNON & BROTHER, 57, rue des Magasins.

POUR LOUISVILLE, Evansville, Smithland, Paducah, Mills' Point, Randolph, Memphis—Le steamer EDWARD SHIPPEN, capitaine Stephen Johnson, partira samedi sans faute 11 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au pied de la rue Natchez ou à
10 jan PIERCE SHANNON & BROTHER, 57 rue des Magasins.

PAQUEBOT RÉGULIER entre la Nouvelle Orléans Donaldsonville et Baton Rouge.—Le très marcheur steamer PAUL JONES, capitaine [illegible], ayant été parfaitement réparé, fera les voyages entre les ports ci-dessus, partant de la Nouvelle Orléans tous les mardis à dix heures du matin et de Baton Rouge à 10 a. m. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
4 nov—2m HENRY TÊTE, 13 Conti.

POUR LA HAVANE—Le brick CABALLERO, construit à Baltimore, capitaine Stallington, partira samedi, 18 du courant, ayant les deux tiers de son chargement engagé. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 jan R. GRONING & Co.

POUR NORFOLK—Le brick MARY, capitaine Averill, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
10 jan KIDDER & HEAD, 99, Camp.

POUR BOSTON—La barque GLEANER, capitaine Stevens, a besoin de 50 tonneaux de fret et peut prendre des passagers. S'adresser à
10 janv S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire TAMENAND, capitaine Borland, partira incessamment; pour fret de 200 balles, ou passage, s'adresser à
10 janv S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp

POUR COWES—La barque AMES PATTEN, capt. Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement d'engagé, partira incessamment.
10 janv S. & J. P. WHITNEY, 57, rue du Camp

A VENDRE—La belle goelette VIOLA, telle qu'on peut la voir au bas de la rue St Pierre, construite en 1830; pour plus grands détails et conditions, s'adresser à
10 j KIDDER & HEAD, 99, Camp.

POUR MARSEILLE—Le navire de première classe ARTHEMISE, capitaine Letol, partira incessamment. Pour la balance du fret s'adresser à
10 j AUGTE. MOLIER, 85, St. Louis.

POUR BOSTON—Le brick ALBANO, capitaine Stockport, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
10 janv S & J P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

A FRETER—La barque MARINE, capt. M. [illegible], du port de 340 balles—Un fret pour la Méditerranée serait préféré; pour conditions, s'adresser au capitaine à bord ou à
10 jan VENNARD & GODDARD, 36, Camp.

POUR NEW YORK—Ligne de la Nlle Orléans—Le paquebot OCONEE, capitaine Knight, partira samedi 11 courant avec ou sans chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la Monnaie, ou à
8 j STETSON & AVERY, 88, Gravier

POUR LE HAVRE—Le navire français ALEXANDRE TOUSSIN, capitaine [illegible], partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à
7 jan BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville

POUR LE HAVRE—Le magnifique paquebot neuf GRAVILLE, capt. Lefebvre, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
7 janv BLANCHARD EIMER & Co, 26 Bienville

A FRETER—La goelette WATER WITCH, capt Arnaux. S'adresser à
7 jan A CAPDEVIELLE & co, 19, rue Toulouse

POUR NEW YORK—devant partir samedi 11—Ligne de la Louisiane et N. York. Le paquebot HUNTSVILLE, capitaine Eldridge, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, s'adresser à
7 jan FOSDICK & RAISINES, 70 Camp

POUR NEW YORK—La barque GALILEO, capitaine Lombard, ayant une partie de son chargement engagé, partira incessamment. S'adresser à
7 jan FOSDICK & BECK, 24 Douane.

POUR BOSTON—Ligne de paquebots entre la Nouvelle Orléans et Boston—Le paquebot JACOB PERKINS, capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement engagé partira [illegible]. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue St. Joseph, ou à
7 jan JOHN A. MERRITT, 36, Camp

POUR LE HAVRE—Le navire la FORTUNE, capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement engagé, partira [illegible]. Pour fret ou passage s'adresser à
6 jan [illegible]

POUR LA HAVANE—La goelette [illegible], capitaine Thompson, ayant les trois quarts de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
6 jan R GRONING & Co

ON DEMANDE un navire à fréter sur le champ, pour New York. S'adresser à
7 janv JOSH. ASHBRIDGE, 65, Commune

Tirage Officiel de la grande loterie d'État, Classe 119 pour 1839.
32 39 53 69 38 17 41 24 62 14 12 46

GROS LOT DE 12,000.
BILLETS SEULEMENT $3 00
CLASSE No. 118 Extra.
GRANDE LOTERIE DE L'ÉTAT.
Autorisée par la Législature de l'État,
Devant être tirée Vendredi 10 Jan. 1840, à 6 1-2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
90 numéros—15 sortant.
PROGRAMME

1	Lot de	12,000	12,000
1	"	4,000	4,000
1	"	2,500	2,500
1	"	2,000	2,000
1	"	1,500	1,500
6	"	1,000	6,000

Billet entier $3 00, Demi $1 50, Quart 75 cts.
Paquets de 30 billets pour $90 00 garantis devoir tirer au moins $40.
Paquets de 30 demi billets pour $45 00 garanti devoir tirer au moins $22 50.
Paquets de 30 quarts de billets pour $22 50, garanti devoir tirer au moins $11 25
Pour paquets ou simple billets, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, et au coin St Louis et Chartres. 10 jan

Tirage officiel de la Loterie de [illegible], Classe No. 5.
52 37 45 19 36 72 30 58 16 11 61 62

LOTERIE DU COLLÈGE DE LA LOUISIANE.
GROS LOT DE $30,000
BILLETS SEULEMENT $8 00
Classe B.
Devant être tirée Samedi 11 Janvier à 6 heures A. M à l'Arcade de Banks, rue des Magasins.
J. K. MEAD, Directeur.
75 numéros—12 sortant
PROGRAMME

1	prix de	$30,000	$30,000
1	"	7,500	7,500
1	"	5,000	5,000
1	"	4,000	4,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,500	2,500
1	"	2,250	2,250
1	"	2,000	2,000
1	"	1,500	1,500
1	"	1,250	1,250
20	"	1,000	20,000
20	"	500	10,000

Billet $8—Demi billet $4—Quart de billet $2 00.
Paquet de 25 billet pour $200, garanti tirer au moins $91 et pouvant gagner les quatre gros lots. Coupons en proportion.
A vendre au bureau du Directeur, enc. des rues Magasins et Commune et au No. 8, Banks' Arcade. 10 janv

GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE DE PROPRIÉTÉS ET D'ACTIONS.
Autorisée par la loi du 6 mars 1828.
DEUX MILLIONS DE PIASTRES!
Devant être tirée sur l'ancien système des billets blancs et billets gagnants.
10,000 LOTS!!
100,000 billets à $20—$2,000,000.
Les prix du prospectus et celui des billets en vente sont les mêmes—A $20 le billet cela produit le même montant des 10,000 lots. On n'a fait aucune réserve pour les dépenses, soit toutes aux frais des propriétaires pour les mettre à même de disposer des propriétés en entier.
Les lots gagnants seront immédiatement délivrés aux détenteurs, libres de tout empêchement.
Parmi les lots gagnants se trouvent :

LE VERANDAH,	$500,000
LE THÉATRE ST. CHARLES,	400,000
L'ARCADE ST. CHARLES ET LES ÉDIFICES,	150,000

Avec des Maisons de résidence, des Magasins, des Terrains propres à bâtir, des Îlets entiers de terre etc. estimés $2,000,000.
Les billets seront placés dans la roue en public dans la Rotonde de la Bourse St. Charles, et les propriétaires s'engagent à faire tous leurs efforts pour être prêts à commencer le tirage dans le courant de février prochain.
Prix des billets ... $20.
A vendre chez CALDWELL, OAKEY & PRITCHARD, Propriétaires,
18 jan—1m Enc. Canal et St-Charles.

LOTERIE.
De Caldwell, Oakey et Pritchard.
DEUX MILLIONS.
Billets en vente au Bureau de Loterie de PAUL PRY.
Prix : $20 chaque.
Arcade du Théâtre de la rue St-Charles.
3 jan—1m

Tirage officiel de la loterie de la Louisiane Classe No. 55.
38 39 8 57 31 72 71 20 43 73 30 62 77 11

LA LOTERIE DE LA LOUISIANE
Sera tirée demain à 7 heures, à l'Hôtel de la Bourse.
GROS PRIX—$20,000.
$5,000—$2,500, etc.
75 numéros ballotés—12 sortant
Billets $5 00 seulement, coupons en proportion.
A vendre au bureau du directeur.
7 jan—5 D. S. GREGORY & Co., 36, rue du Canal N. Orléans.

AMUSEMENS.

THÉATRE D'ORLÉANS.
Vendredi, 10 Janv.
BÉNÉFICE DE Mme LECOMTE.
Clôture définitive des représentations de la troupe dansante.
Troisième représentation de
LE DIEU ET LA BAYADÈRE,
Grand Opéra en deux actes, d'Auber—paroles de Scribe. (Mme Lecomte remplira le rôle de la Bayadère.)
MARCO-BOMBA,
ou
LE SERGENT FANFARON,
Ballet pantomime en un acte, de M. Petipa.
LE PHILTRE CHAMPENOIS,
Vaudeville en 1 acte.
Le spectacle commencera à 6 heures et demie.

THÉATRE ALLEMAND.
Rue des Magasins.
Dimanche, 12 Janvier 1840—Pour la 1ère fois.
LE SPLEEN,
ou l'Amoureux Imaginaire,
Comédie en un acte par A. Pietz.
LA FIANCÉE,
Vaudeville en un acte, par Koerner.
En conclusion,
LA FENÊTRE EN MURAILLE,
Comédie-vaudeville en 1 acte.
Dans le courant de la soirée MM. Bretzner et Stowinski chanteront un duo.
Mme .... se présentera en tableaux de la Fiancée du Pirate.

AUX AMATEURS DES BEAUX ARTS.
LOTERIE DE DEUX TABLEAUX, l'un représentant la belle Judithe sur le point de couper la tête à Olopherne; et l'autre représente la rencontre du serviteur d'Abraham avec Rebecca. Cette loterie se tirera à 200 billets, à $5 le billet.
Les tableaux resteront exposés dans la salle du café de la Bourse St. Louis, où les billets sont en vente. La loterie sera tirée aussitôt que les billets seront placés. 10 j—10 fois

THÉATRE DE LA RUE DU CAMP.
Salle de Bal.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Samedi, 11 janvier 1840.
Prix d'entrée : Cavaliers ... $2

SALLE ST. LOUIS.
Bal offert au Général Andrew Jackson.
LE public en général est informé qu'une souscription est ouverte pour donner un bal au Général ANDREW JACKSON, samedi prochain, 11 du courant; Chaque souscripteur paiera son billet $5 et aura droit à deux billets de dames. Les listes de souscriptions sont déposées au bureau de ladite salle et au café de la Bourse St. Louis.
Par ordre du comité de réception. 10 jan

BALS.
SALLE D'ORLÉANS.
LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura
DES BALS PARÉS ET MASQUÉS
tous les lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.
PRIX d'entrée—Cavaliers ... $2
Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
29 nov A. MITAUD.

THÉATRE ALLEMAND.
LE directeur a l'honneur d'annoncer au public qu'il a disposé l'établissement ci-dessus pour donner un BAL de souscription tous les Samedis.
L'orchestre du dit Théâtre assistera aux Bals.
Le livre de souscription est maintenant ouvert au bureau de la direction du théâtre.
Prix d'entrée $2 00
Les souscripteurs ont droit à trois billets de dames.
28 décembre

SALLE ST. LOUIS.
MESSIEURS les souscripteurs aux bals de société masqués qui auront lieu dans la Salle St. Louis, voudront bien se réunir vendredi prochain, 10 du courant, à 5 heures du soir, pour la nomination des commissaires et directeurs desdits bals. Le premier bal ayant lieu le 18 les souscripteurs sont priés d'être ponctuels. 7 jan—1

Salle de la Marine, entre les deux marchés.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Tous les Lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.
PRIX D'ENTRÉE:
Cavaliers ... $1 50
N. B. Un bureau est ouvert pour y déposer les cannes, manteaux, armes, &c.
Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. 27 d

LE soussigné est préparé pour fournir un certain nombre de machines à vapeur et de moulin à sucre de la meilleure qualité, et à les placer en temps utile pour pouvoir servir à la récolte prochaine. Des machines de sa fabrique peuvent être vues sur les plantations suivantes :
SAMUEL PACKWOOD
Feu JAMES H. SHEPHERD,
Feu Juge MATHEWS,
Feu Gen. HAMPTON,
Colonel S. B. HUMPHREYS,
Mde BOUDOUSQUIE,
WATKINS
WEBBRE,
D. BRINGIER
L. COLOMB,
HENRY McCALL,
TRASIMON LANDRY,
LAROQUE TURGEAU,
C. B. DUFAU,
Feu Doctr. CONNAND,
Col. A. ROBINSON,
NICHOLAS P. A. ALAIR,
MELICORE BIENVENU,
E. C. FUSILIER,
E. MARMILLION,
Col. AUGUSTUS PEW,
Doctr. SOLANGE SORREL.
JESSE BEATY,
Feu le Gouverneur THOMAS BIBB,
Colonel SPARKS,
Juge L. BARRAS,
WM. W. PEW,
THOS. R. SHIELDS,
Feu P. H. RANTROPE,
JOHN SMITH,
Gener. TANNEY,
G. & D. KENNER,
ANTONIO VELA,
AUGUSTE TETE,
S. A. FRERE,
STEPHEN WIKOF.
Les personnes ci dessus forment le 1/3 de celles que j'ai fournies de Moulins dans les dix dernières années.
Je demeurerai à la Nlle Orléans, City Hotel, jusqu'au 1er février, dans l'objet de recevoir des commandes.
8 jan—6 WILLIAM TIFT, City-Hotel, Commune

PENSION DE G. BOYER.
Rue Conti, No. 150, entre Dauphine et Bourgogne.
BRANCHES D'ENSEIGNEMENT.
Français, Anglais, Espagnol, Latin, Histoire, Géographie, Mathématiques, Elemens de Physique, &c. &c.
HEURES DE CLASSES
De 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de 4 heures P. M. à 6 heures P. M.
CONDITIONS.
Le prix de la pension est de $300 par an, payables par trimestre d'avance.—Pour blanchissage et raccommodage $40 par trimestre.
EXTERNES.
Français, Anglais, Histoire, &c. $8 par mois.
Do avec Latin ou Espagnol $10 par mois.
Les demi-pensionnaires paieront de plus que les externes $10 par mois.
Les livres, le papier, les plumes, les ardoises, &c. paient séparément.
VACANCES.
Un mois chaque année, du 15 août au 15 septembre. Les absences de quelque nature qu'elles soient et les vacances ne donnent droit à aucune réduction.
Un mois commencé est censé fini et se paie en entier. 8 jan

BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE ORLEANS.
6 Janvier 1840.
A L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette institution qui a eu lieu ce jour, les personnes dont les noms suivent ont été dûment élues : savoir,

Ths. C. Magoffin,	J. Whitehead,
J. A. Barelli,	E. D. Hyde,
W. Caruthers,	Geo. Bedford,
J. H. Caldwell,	Geo. Urquhart,
Seaman Field,	H. B. Cenas,

J. L. Rogert.
7 j—6 J. W. HOUSTON, caissier.

APPAREIL de cuisine et grilles—Trois cuisines anglaises à ranges du meilleur genre.
Deux grilles à registres propres à des salons de réceptions ou de compagnie, articles d'excellente réquisition.
8 janv—2 R. GAMBLE, 86, Douane.

CHEMISES de couleur—35 douz. chemises jaconat; 25 do mouchoirs batiste à vignettes; bonnets d'enfants brodés, à vendre par
8 janv LOISON & SILVESTRE, 73, Royale

C. POITTEVIEN prévient les personnes à qui il peut devoir, qu'il part de cette ville, de présenter leurs comptes dans dix jours de cette date, et que ceux qui lui en veulent le lui disent en face et non en arrière.
8 jan—3 C. POITTEVIEN

A VENDRE—10,000 barils à mélasse et 1000 tierçons de 60 gallons chaque, tous égaux.
31 d—8 GUTH, 20, St. Louis

TRAITES sur New York et Boston, à 10, 30 et 60 jours de vue, à vendre par
3 jan—3 EDW AUSTIN & JOHN E. LODGE, 20, rue Gravier

LE docteur John Williams s'est établi dans cette ville et offre ses services comme médecin, chirurgien et accoucheur.
Sa demeure et son cabinet sont situés au No. 222, rue du Camp, entre les rues Girod et Julie.
6 jan—12

A VENDRE [illegible], par Lohièvre, encoignure Royale et Ste Anne—Superbe plant d'arbres fruitiers greffés, ayant passé l'été en terre, abricotiers, pruniers, amandiers de Lyon, rosiers, rhododendrons, graines fraîches de jardinage, reçues par les derniers navires. 6 janv

UNE jeune dame qui professe le Piano depuis deux ans dans cette ville, désirerait se placer dans une maison particulière ou dans un pensionnat de demoiselles pour y donner des leçons de musique.
On peut s'adresser chez Mme Evershed, encoignure Bienville et Royale, entrée par Bienville au dessus du bureau de la compagnie d'assurance du Théâtre d'Orléans. 30 déc—9

MESSIEURS les souscripteurs du Cercle Saint Louis, sont invités à se réunir au salons du Billards, dimanche prochain, 12 du courant, à midi, pour faire la nomination d'un président, et nommer les comités voulus par les règlements du dit cercle. Ils sont aussi prévenus que les salons et billards sont prêts, et que l'ouverture en ayant été faite le 1er. du ce mois, de vouloir prendre leurs billets de souscripteurs, au bureau de l'établissement de la salle St Louis. 7 jan—4

LE sieur CENCIER, armurier, annonce qu'il quitte son établissement, rue Condé, No. 21 pour cause de départ; il prie ceux qui ont des armes en réparation de les retirer. S'adresser à M. Simon, marchand de meubles, rue Ste. Anne 96. 7j—15

UNE personne qui pendant plusieurs Années a été dans les affaires à la Nouvelle-Orléans, et qui connaît les diverses branches du commerce, désire se placer comme commis dans une maison de commission, d'épiceries, sur la Levée ou à bord d'un bateau à vapeur. Il produira les meilleurs témoignages en sa faveur. S'adresser à R. S. au bureau du Bulletin.
7 janv—18

AVIS.—La société existant sous la raison de Boulet et Montreuil est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour.
M. H. J. Boulet est seul chargé de la liquidation et continuera les affaires sous son nom particulier.
Nlle-Orléans, 31 décembre 1839. 31 d

EAU DE VIE—50 barils de 40 gallons chaque, vieille eau de vie de Cognac, de Pinet, Castellon & Co; 25 demi pipes du do do do reçu par le navire Vaillant et à vendre par
23d—10 F. JORDY, 18 Royal.

WILLIAM MURE, fera des avances en argent sur les consignations de coton, faites à ses agents à Liverpool. 22, rue du Canal. 21d—1m

TRAITES sur New-York, à 10 et 60 jours de vue, s'adresser à
21 déc—1m WILLIAM MURE, 22 Canal.

MAISONS A LOUER.
Une maison à étages, située rue Moreau, entre les rues St. Ferdinand et du Port.
Trois maisons, situées encoignure des rues Enghein et Craps. Une maison rue des Champs Élysées, entre les rues Bons Enfants et Moralès, à louer. S'adresser à Cordeviolle et Lacroix, rue de Chartres No 123. 27 dec

VENTE ORDONNÉE PAR LA COUR DES PREUVES.
IL sera vendu à l'enchère publique, par le juge soussigné de la paroisse Interne de La Fourche, le dix de février prochain, à dix heures du matin, sur l'habitation de feu Charles [illegible] père, rive gauche du bayou de la Fourche, à environ quatre milles au-dessous de la ville de Thibodaux, les biens suivants, dépendants de la succession [illegible] et Angélique Dufrency, son épouse survivante, savoir :
L'dite habitation, ayant à peu près sept arpents de terre de face sur quatre-vingts arpents de profondeur, avec une maison construite en briques, une maison de maître, une cuisine et autres constructions.
Vingt esclaves des deux sexes et d'âges divers;
Environ quatre-vingt-douze boucauts de sucre et quantité de mélasses.
Des chevaux, bœufs de trait et 80 têtes de vaches laitières, génisses, veaux et autres bêtes à cornes;
Des instrumens aratoires, outils, meubles et batterie de cuisine.
Conditions : l'habitation payable par quarts en mars 1841, 1842, 1843 et 1844; les esclaves payables par tiers en mars 1841, 1842 et 1843; l'habitation et les esclaves restant hypothéqués jusqu'à parfait paiement.
Le sucre et les mélasses payables comptant.
Les autres objets, payables : toutes sommes au-dessous de vingt piastres en mars 1840, toutes autres sommes par moitiés en mars 1840 et 1841.
Les personnes achetant à crédit seront obligées de donner des cautionnements satisfaisants.
2 janvier 1840.
10 jan—4. lps HENRI F. KNOBLOCH, Juge.

PAR FAUCHIER.
GRANDE VENTE DE LIVRES.
SAMEDI 11 du courant, à son bureau d'encan, passage de la Bourse, il sera vendu environ deux milles volumes des meilleurs ouvrages, classiques, de littérature, de droit, de médecine, romans, &c. dont on ne peut indiquer que les principaux.
DICTIONNAIRES de Moreri, Trévoux, Lemaistre, Mennage, Bayle et Chauffepie; Lois civiles par Domat; Criminelles par Vouglant; Répertoire de législation par Favard, de Langlade, &c. Histoire de France par Daniel, do. par Velly, do. Villaret et Garnier, enrichies de portraits do. par Anquetil; Histoire universelle de De Thou, &c.
ŒUVRES de Voltaire, Buffon, Chateaubriand, Rollin, Laharpe, Diderot, Condillac, Mably, Lamartine, Victor Hugo, Alexandre Dumas, C. Delavigne, et grand nombre de romans de Balzac, Hugo, Soulié, Sue, Nodier, &c.
CONDITIONS—Au-dessus de $50 à 60 jours crédit, et au-dessus de $100, 90 jours, en billets endossés à satisfaction.
La vente continuera Lundi 13, et les jours suivants.
PLAQUÉ D'ARGENTERIE, tels que bols à punch, flambeaux, cafetières, cabarets, huiliers, déjeuner, nécessaires d'homme, caves à liqueurs, boîtes à cigares, do. à thé, do. à sucre, boites et sachets jardinière. 10 janv—3

PAR BEARD & KENDIG.
Pour compte de qui il appartiendra.
IL sera vendu, Samedi matin, 11 courant, à 11 heures, au Magasin vis-à-vis le passage de l'Arcade rue Gravier,
15 barriques plats-côtés de Cincinnati,
5 do. jambons,
4 tierçons do. enveloppés.
Conditions—comptant. 10 janv

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu Samedi matin, 11 courant, à 10 heures à l'encan, vis-à-vis l'Arcade de Banks,
100 caisses Raisins,
41 rouleaux cordes d'emballage, eau de vie, genièvre, chandelles, savon, tabac. 10 jan

PAR R. B. SYKES.
VENTE D'OBJETS EN BOIS.
AURA lieu Lundi, 13 courant, à 10 heures à l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas—Un bel assortiment en Mahogany, Chaises, Frêne, de Chaises, Armoires, Sofas, Berceaux de Saule, Waggons, Brosses, Balais, Plats à laver, et variété d'autres articles. 10 jan

PAR R. B. SYKES.
Vente de plaqué allemand.
IL sera vendu le 16 courant, à 10 heures, au magasin d'encan vis-à-vis l'Arcade de Banks rue des Magasins, un assortiment d'objets plaqués, consistant en cabarets à café et à thé, cuillères de table, couteaux à beurre, cruches, chandeliers, [illegible], &c. 10 jan

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui vendredi, 10 courant, 11 heures p. m. sur la Levée, vis à vis l'Hôtel de la Monnaie,
25 caisses vins divers crûs,
20 barriques vin,
25 caisses liqueurs assorties,
20 do fruits au naturel,
200 paniers anisette.
Conditions à la vente 10 janv

PAR BEARD & KENDIG.
IL sera vendu ce matin vendredi, à 10 heures, sur le Canal, près la Levée.
Un assortiment général d'épiceries, vins, liqueurs, cigares; 22 pièces toiles d'emballage, 50 rouleaux cordes.
Les personnes qui ont des marchandises à vendre sont priées de les envoyer à 9 heures et demie. 10 janv

PAR BEARD & KENDIG.
IL sera vendu samedi, 11 du courant, à la Bourse St-Louis, à midi, les esclaves suivans :
Elisabeth, âgée de 27 ans, cuisinière et blanchisseuse, garantie en tout point.
Edmond, âgé de 14 ans, domestique et pâtissier, garanti contre les vices et les maladies.
L'acte pour être passé par devant J. B. Marks, aux frais de l'acheteur. 10 jan

PAR BEARD & KENDIG.
IL sera vendu samedi, 11 du courant, à onze heures du matin, dans la cour de Tattersall, rue St. Charles, une excellente voiture de maître avec le harnais.
Conditions : $250 comptant, balance à 3 mois en billets bien endossés. 10 jan

PAR BEARD & KENDIG.
Vente d'étal pour débit d'épiceries sur le marché aux légumes.
CET emplacement parfaitement situé sera vendu à 4 heures de l'après midi, cet étal est bien placé étant le troisième du haut du marché. Les conditions seront connues lors de la vente. 10 j

PAR BEARD & KENDIG.
Vente de voitures au Tattersall.
SAMEDI 11 courant, à 11 heures, il sera vendu, voitures, chevaux, mulles, etc.
Les personnes qui ont des voitures, des chevaux ou mulets à vendre, voudront bien les envoyer avant la vente. 10 j

Vente par ordre des Gardiens du port.
PAR B. S. LEVI.
SAMEDI 11 courant, à 4 heures, il sera vendu au No. 53, rue des Magasins, sous l'inspection des Gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 21 sacs plumes, avariés à bord du steamer Roanoke, capt. Wills, venant de Louisville à la Nlle Orléans. 10 jan—2

PAR J. LEVY.
LUNDI prochain 13 courant, il sera vendu le fonds du café No. 123, sur la Levée près du marché Ste. Marie, comprenant vins, liqueurs, verreries, étagères.
Conditions, 1/2 comptant, la balance à 4 mois. 10

PAR L. A. GARIDEL.
Succession d'Adélaïde Cazelar.
IL sera vendu à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre Chartres et Royale, le samedi 18 janvier courant, les propriétés et esclaves suivans dépendant de la susdite succession.
1o. Une Maison en briques couverte en tuiles plates, de six appartements, deux cabinets, deux caves ayant deux portes de cour, cuisine en briques à étage ayant trois appartements en haut et autant en bas sur un terrain de 50 pieds français de face à la rue Dauphine, entre les rues Ste. Anne et Dumaine; sur 120 pieds de profondeur.
2o. Une Maison en briques couverte tuiles plates attenant à la précédente, de quatre appartements, deux cabinets, deux caves, cour carrelée en briques, cuisine à étage en briques, de deux appartements. Le tout en bon état et bâti sur un terrain de 50 pieds français de face à la rue Dauphine, entre les rues Ste Anne et Dumaine, sur 120 pieds de profondeur. Ces maisons sont nouvellement réparées et peuvent être visitées.
3o. Joseph, nègre créole, âgé de 38 ans, ayant été commandeur et entendu à tous les travaux d'une habitation, bon sujet.
4o. Baptiste, nègre créole de 40 ans, bon cocher [illegible]
5o. Barthélemy, nègre créole de 60 ans, [illegible]
6o. Victor, nègre [illegible] de 16 ans, très bon domestique, très intelligent, bon sujet.
7o. Auguste, nègre créole âgé de 12 ans, domestique, bon sujet.
8o. Honorine, négresse créole âgée d'environ [illegible] ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses trois enfants, Fronteuille 10 ans, Étienne 4 ans et Rosalie de 2 ans.
9o. Marguerite, négresse créole âgée d'environ 28 ans, très bonne blanchisseuse et repasseuse, ayant été en apprentissage deux ans avec la meilleure blanchisseuse du pays, bon sujet.
10o. Rose, jeune négresse de 16 ans, bonne gardienne d'enfant, bonne servante, bon sujet.
11o. Betty, négresse d'environ 28 ans, très bonne blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison, bon sujet, avec ses quatre enfants, Claire 9 ans, Joséphine, de 6 ans, Clarisse, de 4 ans et une petite fille de 6 mois.
Tous les susdits esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Les propriétés, un quart comptant et la balance à 12 et 18 mois de crédit.
Les esclaves, un quart comptant et la balance à un an le crédit, le tout payable en billets par coupon endossés à la satisfaction des héritiers, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les vendeurs se réservent le droit de refuser les endosseurs qui ne leur conviendront pas sans être obligés de donner leurs raisons. Tout billet qui ne sera pas payé à l'échéance portera un intérêt de 10 pour cent. Bien entendu que cette clause ne pourra être interprétée de manière à retarder le paiement d'aucun billet.
Les propriétés ou les esclaves ne seront délivrés que quand les conditions de la vente auront été remplies. Les actes de vente devront être signés et les billets fournis dans les dix jours qui suivront la vente à l'encan et faute par les acquéreurs de se conformer à ces conditions les propriétés et esclaves seront revendus à l'encan sans avis préalable, et aux frais [illegible] enchère.
Les actes de vente seront passés par Jules Mossy notaire public, aux frais des acquéreurs.
10 jan—10, 11, 15, 18, 22, 23, 24 et 25.

MÛRIERS MULTICAULES—Le soussigné a en consignation nombre de ces arbres qu'il offre à vendre soit au comptant ou sur signatures approuvées. Les personnes qui seraient éloignées peuvent s'adresser à lui pour leurs commandes qui seront fidèlement exécutées.
8 jan—1m A. G. COCHRAN, 40, rue de Chartres.

NOUVEAU MAGASIN DE PARFUMERIE.
Succursale de la maison Montel de Paris, parfumeur de la chambre du Roi.—Ce magasin dirigé par MME. MONTEL & CO., fera son ouverture aujourd'hui 8 Janvier.—On y trouvera tout ce qu'on peut désirer en fraîche parfumerie, pommades et essences nouvelles, grand assortiment de nouveautés pour [illegible], coiffures or, argent, fleurs, marabous, plumes, perles, turbans [illegible], écharpes, tulle, crêpe, gaze, rubans, épingles à fleurs, [illegible], peignes et brosserie sculptée, or et ivoire vert, [illegible] pour homme et pour dames, cravates longues et carrées, [illegible] bagues, [illegible] boutons, chaussettes en satin, cols, pèlerines, bonnets, mouchoirs, nécessaires à musique et autres, toilettes, glaces [illegible], chapeaux pour homme d'un modèle qui n'a pas encore paru, bretelles, chaussettes unies et brodées, [illegible] souliers vernis pour bal, [illegible], cartes de visite, [illegible] de sûreté, jarretières élastiques, [illegible] couteaux de dessert [illegible] quantité d'autres articles de goût et nouveautés.
S'adresser rue Royale, 175, entre St-Pierre et Toulouse. 8 jan—3

PIERRE PRADAT offre à vendre une jolie Maison de résidence, rue de l'Esplanade, entre les rues Condé et Royale, savoir :
Un Lot de Terre mesurant 21 pieds, un pouce [illegible] lignes de face à l'Esplanade, sur 150 pieds de profondeur; maison en briques à trois étages, avec cuisine et améliorations, y compris l'eau de la machine hydraulique.
Prix : Neuf mille cinq cents piastres d'actions de la Banque Consolidée.
S'adresser à C. POLLOCK, notaire public, rue de la Bourse. 8 jan—1m

VENTES À L'ENCAN.

Actions de la Banque d'Atchafalaya.
PAR BEARD & KENDIG.
SERONT vendues samedi, 11 courant, à midi, à la Bourse St. Louis :
2 actions Banque d'Atchafalaya.
Conditions—comptant. 9 jan

Vente de marchandises sèches, habillements, bottes et brodequins.
LUNDI, 20 janvier, il sera vendu à l'encan, à 10 heures du matin, au magasin d'Isaac Bridge & Co, 131, rue des Magasins, 150 ballots marchandises sèches, bottes, brodequins, habillements, [illegible] et comptes de Mr. Francis Castaing, qui a acheté les dits articles le 21 et 22 décembre dernier, et n'a pas remplit les conditions de la vente.
3 balles chemises 4-4 écrues;
1 do 4-4 cotonnade de Lowell;
1 caisse grosse cotonnade bleue;
1 do coutil rayé;
4 do indiennes de goût, Buckskin;
1 do coutils bleu;
1 do toile à drap blanche;
11 do bottes;
10 do brodequins de Kip;
37 do do Russet;
2 do chemises blanches de coton;
1 do do coton [illegible] et collets; toile de lin;
6 do chemises merrimack et indiennes;
2 do pantalons Derry;
[illegible] cartes à jouer.
Les conditions lors de la vente. 8 jan—4

PAR BARNETT ET DUTILLET.
IL sera vendu mardi 14 du courant, à la Bourse de Cité rue St. Louis, les propriétés ci-après désignées.
No. 1. Un terrain situé rue de l'Esplanade entre les rues Amour et Bons Enfans (dite St. Claude) mesurant 77 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue de l'Esplanade, sur 107 pieds 2 pouces de profondeur du côté de la rue d'Amour et 111 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur de l'autre côté et 78 pieds 10 pouces 2 lignes sur la ligne du fond; Il y a sur le dit terrain une belle maison de maître, à étages, cuisine à étages, jardin, écurie, remise, magasin à fourrage, 2 citernes, 2 puits &c. &c. La dite propriété est louée à bail d'un an à partir du 1er octobre 1839. Conditions 1/5 comptant, balance 1, 2, 3 et 4 ans sans intérêts, banquette faite et payée.
No. 2. Un terrain tenant au précédent mesurant 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Esplanade sur 111 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la rue d'Amour et 192 pieds 10 pouces de profondeur de l'autre côté, et ayant 61 pieds sur la ligne du fond. Il y a sur le dit terrain une jolie maison à étages, cuisine, remise, 2 jardins, écurie, remise, 2 citernes, 2 puits et banquette faite et payée, loués à bail d'un an à partir du 15 novembre 1839. Conditions 1/5 comptant, balance 1, 2, 3 et 4 ans sans intérêts.
No. 3. Une jolie maison basse en briques avec cuisine en briques, cour carrelée, citerne, puit &c. &c. banquette faite et payée. Il y a $250 dues à la Corporation [illegible] en payant les sus-dites $250. Conditions 1/5 comptant; balance 1, 2 et 3 ans. Cette maison est louée à bail d'un an à partir du 1er juillet 1839, rue Bourgogne entre St. Pierre, et Toulouse.
No. 4. Une maison briquetée entre poteaux avec [illegible] en briques, cour carelée, puit en briques sur un terrain de 40 pieds français de face et 120 pieds français sur une ligne et 100 pieds français de profondeur sur l'autre ligne, le tout mesure irrégulière (voir le plan) rue Bourbon entre St. Philippe et Dumaine; Conditions 1/5 comptant, balance 1, 2, 3 et 4 ans sans intérêts.
No. 5. Une maison briquetée entre poteaux, avec cuisine en bois, [illegible] qui la sépare d'une maison en bois, le tout en bon état. Sur un terrain de 30 pieds français de face et 120 pieds français de profondeur, rue d'Amour entre St. Antoine et Bagatelle. Conditions $200 du 15 au 19 mai, 1840 et la balance en mai 1841.
No. 6. Un îlet d'environ 1120 pieds carrés désigné par le No. 23, le dit îlet est entourré en planches, [illegible] de la hauteur de 8 pieds, porte cochère et belle terre, face à la rue Barthelemy après l'îlet faisant face au railroad du golfe du Mexique. Conditions 1/5 comptant, balance 1, 2, 3 et 4 ans sans intérêts.
No. 7. 4 terrains entourés en planches [illegible] de la hauteur de 8 pieds, séparés d'une rue de l'îlet au [illegible], et ayant une porte cochère. Les 4 terrains mesurent 124 pieds face à la rue Barthelemy et sur 134 pieds de profondeur, et forment l'encoignure de la rue qui les sépare du dit îlet (voir le plan). Conditions 1/5 comptant, balance 1, 2, 3 et 4 ans sans intérêts.
No. 8. Un îlet mesurant environ 1130 pieds carrés et désigné par le No. 22, et faisant face à la rue Barthelemy, le dit îlet à une maison de 2 appartements avec galerie devant, une dernière et 2 cabinets, cuisine, [illegible], puit, écurie pour vaches, et est tout cultivé en jardinage et en rapports; il est entourré en pieux de [illegible] avec porte cochère, (voir le plan), il est loué à bail d'un an à partir du 2 Novembre 1839, mais on pourra le livrer si l'acquéreur le désire. Conditions 1/5 comptant, balance 1, 2, 3 et 4 ans sans intérêts.
No. 9. L'îlet 25 venant après le précédent, et n'étant séparé que par une rue, à la même dimension, est dit de la même manière, sauf l'écurie, et est entouré en pieux, cultivé en jardinage et en plein rapports, et est loué à bail d'un an, à partir du 1er mai 1840, mais pourra être livré si l'acquéreur le désire; il fait face à la rue Barthelemy. Mêmes conditions 1/5 comptant, balance 1, 2, 3 et 4 ans sans intérêts.
No. 10. Les îlets 38, 50, 60, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 74, 80, 81, 92, 101, 102, 103, 104, 105, 106 et 107, seront vendus aux mêmes conditions à prendre un ou plusieurs îlets, voir le plan.
No. 11. Les terrains 1, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 situés au faubourg Guesnon, [illegible] du Bayou et de Gentilly, à prendre un ou plusieurs seront vendus aux mêmes conditions que ci-dessus : 1/5 comptant, balance 1, 2, et 4 ans sans intérêts. Voir le plan.
No. 12. Un terrain rue de l'Union désigné par le No. 1, entre les rues de la Force et de la Vertu, ayant 30 pieds français, face à la rue de l'Union et 120 pieds français de profondeur. Voir le plan, 1/5 comptant, 1, 2, et 3 ans sans intérêts. 8 jan—6

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, le 10 du courant, à 4 heures de l'après midi, dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Julie et St. Joseph, pour clore un compte,
Le fond d'un Magasin de comestibles. 8 janv

C. A. Rousselin vs. ses créanciers.
PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu le samedi 18 janvier, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à la folle enchère de Mr. Louis Aimé Faure, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le 6 avril 1839, le nègre nommé Pétion, âgé d'environ 26 ans, charretier et jardinier.
Conditions comptant.
Acte de vente pardevant Th. Cuvillier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 7 jan—3

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.
IL sera vendu samedi prochain, 11 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis :
La négresse AIMÉE, âgée d'environ 27 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, depuis 10 ans dans le pays, parlant le français et l'anglais et garantie des maladies prévues par la loi.
Conditions, comptant.
L'acte de vente pardevant M. Wm. Y. Lewis, notaire public aux frais de l'acquéreur. 7j—1

PAR H. J. DOMINGON.
VENDREDI prochain, 10 janvier, il sera vendu dans son magasin d'encan, rue Toulouse No. 12, [illegible] chaussures pour hommes, [illegible] gilets, pantalons, bottes, [illegible]
Conditions à la vente. 7 janv—3

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, 10 courant, à midi, encoignure des rues Champs Elysées et Grands Hommes, le fonds d'un cabaret et d'un magasin d'épiceries. Conditions lors de la vente. 5 janv—3

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu lundi, 13 du courant, à 4 heures, rue de Chartres entre Conti et St Louis. Une grande quantité de vitreries et de comptoirs.
Conditions comptant. 4 jan

PAR R. B. SYKES.
Effets d'habillements.
IL sera vendu mardi 14, à son magasin d'encan No. 51 rue des Magasins, à 10 heures, vis-à-vis l'Arcade de Banks, un grand assortiment d'effets d'habillements, savoir :
60 paires pantalons satinet, 1230 dito [illegible],
180 pantalons en York Derry,
240 do Washington jeans,
36 vestes totales satinet, 160 dito flanelle bleue,
70 vestes flanelle coton.
1 caisses chemises rayées de Liverpool,
2 do do flanelle rouge,
3 do chemises coton avec poitrines et collets en toile,
2 do [illegible] en york-derry et autres [illegible]
Conditions—$250 et au dessous, comptant, de 250 à $500 à 60 jours; de $500 à [illegible] 90 jours; au-dessus de [illegible] endossés approuvés. 4 janv—7

PAR BEARD & KENDIG.
Esclaves à vendre.
IL sera vendu à la Bourse de Cité jeudi, 16 courant, à midi, pour clore une société
LISE, négresse,
BRISTOL, âgé de 40 à 50 ans, calfat
WILLIS, 25, do,
JOHN PERKINS, 40, forgeron,
MOSES, 40, calfat et forgeron,
MARTIN, 30, calfat,
JESSER, 20, calfat.
Les esclaves ci-dessus sont garantis contre les vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Billets à 4 mois, endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé devant J. B. Marks, notaire public aux frais des acquéreurs. 4 jan

Continuation des ventes de Gretna.
LE public est respectueusement prévenu que la compagnie du Ferry-boat Marché Ste. Marie, s'est déterminé à vendre à l'encan ce qui reste des lots de la ville de Gretna, afin de complaire aux personnes qui désirent en acheter. Les directeurs annoncent que les ventes qui auront lieu seront sans aucune réserve, comme auparavant.
La vente se poursuivra le samedi 11, et à midi à l'Arcade de Bank.
Conditions de la vente comme précédemment.
BEARD & KENDIG,
6 jan HEWLETT & CENAS.

AUX CAPITALISTES.
VENTE D'IMMEUBLES.
LE samedi 11 courant, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, UNE BELLE PROPRIÉTÉ située à l'encoignure N. E. des rues du Camp et Girod, avec toutes les améliorations, laquelle propriété, mesure 111 pieds sur la rue Girod et 21 pieds 10 1/2 pouces sur la rue du Camp, elle est en ce moment affermée à des bons locataires.
Conditions—$2000 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, contre des billets valablement endossés, et moyennant hypothèque jusqu'à paiement, [illegible] et si les billets ne sont pas acquittés à leur échéance, ils porteront un intérêt annuel de 10 pour cent, le vendeur ayant l'option d'imposer les mêmes charges à l'acheteur et d'exiger de lui deux billets payables [illegible] du 9 au 12 mai 1840 et du 9 au 12 mai 1841, chacun de la somme de $2000.
Aussi
La propriété et terrains adjacens dans la rue Girod mesurant 23 pieds de façade, sur 129 pieds 3 pouces de profondeur, et ayant de face, sur l'arrière, une allée de 20 pieds de largeur.
Conditions—$500 comptant quand on prendra à [illegible] trois billets, [illegible] à raison de $1183 33, échus du 9 au 12 mai 1840 et trois billets de [illegible] échéant du 9 au 12 mai 1841; la balance à 6, 12, 18 et 21 mois, pour billets et conditions comme dessus.
L'acte de vente pour être passé devant J. [illegible] notaire public, aux frais de l'acheteur. 6 jan
Un plan peut être vu à l'Arcade.

PAR P. A. [illegible].
VENTE DE CHEVAUX.
20 BEAUX chevaux; 10 Charrettes [illegible] petites, 2 grands, Wagons [illegible] pièces de bois; 4 Wagons pour transport, 10 Brouettes, avec sangles [illegible] harnais [illegible] de gré à gré avant [illegible] vendus à l'encan [illegible] 15 janvier, [illegible] formant l'encoignure des rues [illegible] à 10 heures.
Conditions—Sommes au-dessous de [illegible] comptant; au-dessus de cette somme 60 jours [illegible] billets convenablement endossés. Le vendeur se réserve le droit de rejeter les endosseurs [illegible]
Les objets vendus pour être délivrés seulement après l'accomplissement des conditions de la vente.
31 déc. E C CONN, 119, rue St Claude.